

Le Parlement

Le Parlement européen partage les pouvoirs législatifs et budgétaires de l'Union avec le Conseil. Le [Président](#) du Parlement (son porte-parole) est [Antonio Tajani \(PPE\)](#), qui a été élu par le Parlement en 2017. Ses 751 [eurodéputés](#) sont élus tous les cinq ans par [suffrage universel](#) et siègent en fonction de leur [appartenance politique](#). Ils représentent environ 500 millions de [citoyens](#) (la deuxième élection démocratique la plus importante dans le monde) et forme le seul organe directement élu de l'Union. Bien qu'il soit une des [deux chambres législatives](#) de l'Union, ses pouvoirs sont moins importants que ceux du Conseil dans certains domaines (le Parlement est essentiellement co-législateur dans les domaines relevant de la [procédure législative ordinaire](#)), et il ne possède pas l'[initiative législative](#). Cependant, il détient des pouvoirs sur la Commission que le Conseil n'a pas. Il est parfois considéré, par sa nature démocratique et ses pouvoirs grandissants, comme l'une des législatures les plus puissantes du monde

Le Conseil européen

Le Conseil européen est devenu officiellement une institution avec l'entrée en vigueur du [traité de Lisbonne](#) le [1er décembre 2009](#). Il n'est pas composé des ministres mais des chefs d'État ou de gouvernement ainsi que du président de la Commission. Il se réunit quatre fois par an pour définir l'agenda politique de l'Union et donner une impulsion à l'intégration. L'institution est présidée par un [président](#), élu pour deux ans et demi. Le Conseil européen a gagné en pouvoir exécutif, puisqu'il a désormais le pouvoir de désigner le président de la Commission et le [Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité](#). L'organe dans son ensemble a été décrit comme le plus haut corps politique de l'union européenne.

Le Conseil des ministres

Le Conseil (dont le nom informel est « Conseil des ministres », également appelé « Conseil de l'Union européenne » ou simplement « Conseil de l'Union ») est un organe détenant les pouvoirs législatif et exécutif, constituant le principal organe décisionnel de l'Union. Sa [présidence](#) tourne entre les [États](#) tous les six mois, mais chaque présidence coopère avec deux autres présidences sur un programme commun selon le système du triplet. L'organe est différent du [Conseil européen](#), organe similaire, mais composé de représentants des États membres.

Le Conseil est composé de 28 ministres nationaux (un par État), mais sa composition varie en fonction du sujet traité lors des réunions. Par exemple, lorsque l'agriculture est à l'ordre du jour, le Conseil est composé des ministres de l'agriculture de chaque État membre. Ils représentent leur gouvernement et sont responsables devant leur État d'origine. Les votes sont effectués, selon les domaines, à l'unanimité, à la majorité simple ou à la majorité qualifiée, avec une pondération des droits de vote en fonction de la population de l'État pour le vote à la majorité qualifiée. Le Conseil partage le pouvoir législatif et budgétaire avec le Parlement et conduit aussi la coopération inter-étatique dans le cadre des deuxième et troisième [piliers](#) : la [politique étrangère et de sécurité commune](#) et la [coopération policière et judiciaire en matière pénale](#)²⁰.

La Commission européenne

La Commission européenne est l'organe exécutif de l'Union. C'est un organe composé d'un représentant par État (actuellement 28), mais organisé de façon à être indépendant des intérêts nationaux. L'organe est à l'origine du [droit de l'Union européenne](#) et a le monopole de l'[initiative législative](#) dans les domaines de l'ex [pilier communautaire](#). Il se charge de l'activité quotidienne de l'Union et a la tâche de surveiller l'application des lois et des [traités](#) (ce rôle lui confère le nom de « Gardienne des Traités »).

La Commission est dirigée par un [Président](#) dont le nom est proposé par le [Conseil européen](#), par un vote à la majorité qualifiée, puis élu par le Parlement européen, à la majorité de ses membres. Les commissaires sont proposés par les États membres, en accord avec le Président, et doivent être approuvés par le Parlement dans leur ensemble avant que la Commission puisse prendre ses fonctions. L'actuel président est [Jean-Claude Juncker](#), élu en 2014.